

Trop souvent, Monsieur le Président, ce lien est bien ténu. Nous nous sommes laissés aveugler par les règles que notre Organisation s'est imposées. Nous avons perdu de vue la raison pour laquelle nous sommes ici.

La population du Canada et, je suppose, celle de tous les pays du monde, voit bien ce qui se passe ici. Nous n'opérons pas en vase clos. Les communications modernes et le fait que notre auditoire est de plus en plus informé et intéressé font en sorte que nos actions sont connues et comprises de par le monde. Sont en jeu notre crédibilité et l'existence de notre Organisation. Privés de l'appui de la population, il nous sera impossible de poursuivre notre travail. À moins de rapprocher nos travaux, nos débats et nos motifs des préoccupations de ceux que nous représentons, nous perdrons le soutien dont nous avons besoin.

À mes yeux, les Nations Unies sont appelées d'abord et avant tout dans les dix prochaines années à redevenir l'instrument capable de combler les besoins des peuples de la Terre. Et nous nous tournons vers vous, Monsieur le Président, pour que vous nous aidiez à entreprendre cette tâche, à relever ce défi.

Il y a trente et un ans en adoptant la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'ONU a accompli un geste d'une très grande importance pour tous les peuples. De même, le Pacte international sur les droits civils et politiques, ainsi que celui sur les droits économiques, sociaux et culturels adoptés par l'Assemblée générale en 1966 étaient le reflet des aspirations sincères de la population de la planète. Ces documents résument la raison d'être de notre grande Organisation: encourager l'exercice de droits et les protéger.

Il est trois grands secteurs des droits de la personne que j'aimerais aborder aujourd'hui, Monsieur le Président. Tout d'abord, j'aimerais parler de ce qui vient en premier lieu à l'esprit lorsque l'on parle des droits de la personne: les droits politiques. Je pense ici à la liberté de parole et d'association, au droit d'obtenir un traitement juste devant la loi, elle-même juste, et à l'absence de discrimination raciale, religieuse ou sexuelle. En deuxième lieu, il y a le droit à la sécurité physique, le droit d'être à l'abri de la guerre. Enfin, je voudrais m'entretenir des droits qui découlent de notre nature, c'est-à-dire notre droit à la nourriture, au gîte, et à une part adéquate des richesses de la planète.